



## RAPPORT SYNTHÈSE

des connaissances biologiques du territoire du  
Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno

2021-2025



NATURE  
ACTION  
QUÉBEC

# RÉALISATION

## PROMOTEUR DU PROJET



## ÉQUIPE DE TRAVAIL 2021-2025

Alexis Matte, technicien en milieux naturels (stagiaire)  
Jonathan Gagné, technicien en milieux naturels (stagiaire)  
Alice Beaumier, technicienne principale  
Nadia Tardy, technicienne principale  
Victoria McInnis, agente de projets  
Eugénie Potvin, chargée de projets adjointe  
Andréanne Dalpé, chargée de projets adjointe  
William Parenteau, chargé de projets adjoint  
Marie-Ève Lavoie, chargée de projets  
Lauralie Beaulieu, chargée de projets  
Guillaume Couture, géomaticien

## ÉQUIPE DE TRAVAIL DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Karine Lehoux, cheffe du service Paysage, intendance et conservation  
Joanie Beaulieu, chargée de projets  
Anne-Marie Robichaud, chargée de projets  
Romy Bazo, cheffe de service  
Marine Regnier, chargée de projets  
Amélie Lafrance, chargée de projets adjointe  
Juliette Duranleau, chargée de projets adjointe  
Mélissa Loiseau, chargée de projets adjointe  
Alexandrine Larson-Dupuis, agente de projets  
Lauralie Beaulieu, agente de projets  
Sébastien Martin, géomaticien  
Julie Simon, technicienne en cartographie

## SPÉCIALISTES AYANT PARTICIPÉ AUX INVENTAIRES ET À LEUR PLANIFICATION DEPUIS 2005

André Francoeur, professeur émérite, Université du Québec à Chicoutimi

André Sabourin, botaniste

Andrée Nault, biologiste

Arold Lavoie, botaniste

François Morneau, ornithologue

Frédéric Coursol, botaniste

Isabelle Picard, biologiste

Lyne Bouthillier, MELCCFP

Philippe Lamarre, herpétologue

Samuel Denault, ornithologue

Steve Hamel, ornithologue

## PARTENAIRES FINANCIERS (2021-2025)

La réalisation des activités sur le territoire du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno a principalement été soutenue par :

- Conservation de la nature Canada et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), *partenariat Accélération de la conservation dans le sud du Québec*;
- Fondation de la faune du Québec, *programme Faune en danger*;
- Fondation de la faune du Québec, *programme Faune-forêt*;
- Gouvernement du Canada, *programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril (PIH)*;
- Gouvernement du Canada, *programme ECO Canada stages Horizons sciences*;
- Gouvernement du Canada, *programme Emploi d'été Canada*;
- Et bien d'autres.

## COMMENT CITER CE DOCUMENT

Nature-Action Québec, 2025. Rapport *synthèse des connaissances biologiques du territoire du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno 2021-2024*, 35 pages.

# TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	V
AVANT-PROPOS .....	VI
1. INTRODUCTION .....	7
1.1. Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno : état de la situation .....	7
1.2. Historique du projet.....	9
1.3. Objectifs du projet .....	9
2. AIRE D'ÉTUDE .....	12
2.1. Secteur du Mont-Saint-Bruno.....	14
2.2. Secteur de la Tourbière Saint-Bruno.....	14
2.3. Secteur Sabourin.....	15
2.4. Secteur du Bois du Fer-à-Cheval .....	15
2.5 Secteur du Boisé Du Tremblay .....	16
2.6 Secteur du Boisé de Boucherville.....	17
2.7 Secteur du Bois de Brossard, La Prairie et Carignan .....	18
2.7.1 Bois de La Prairie (Communes est et ouest) .....	19
2.8 Secteur du Corridor Saint-Hubert, Carignan et Saint-Bruno .....	20
2.9 Secteur des chenaux de Carignan .....	21
2.10 Bois de Calixa-Lavallée et Bois de Rome .....	22
2.11 Île Fryer et Canal-de-Chambly.....	22
3. DÉMARCHE GÉNÉRALE .....	23
3.1 Mise à jour des connaissances.....	23
3.2 Travaux d'inventaires et de caractérisation .....	23
4. BILAN DES INFORMATIONS BIOLOGIQUES .....	25
4.1 Résultats des inventaires et caractérisations 2021-2024.....	25
4.2 Synthèse des connaissances biologiques 2005-2021.....	25
4.3 Synthèse des connaissances biologiques chez NAQ 2021-2024 .....	26
CONCLUSION .....	27
BIBLIOGRAPHIE .....	28

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno et de ses milieux naturels..... 8

Figure 2 : Localisation des secteurs prioritaires en matière de conservation et d'intendance..... 13

## AVANT-PROPOS

Les inventaires réalisés ont comme objectifs de mettre à jour et d’approfondir les connaissances des milieux naturels très riches qui composent le Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno et, tout particulièrement, d’identifier les espèces rares présentes afin de mieux assurer leur conservation. Comme il s’agit d’une forêt entièrement privée, l’implication des propriétaires est essentielle pour garantir la survie de ces espèces sur le territoire. Le projet vise donc à informer les propriétaires concernés et à suggérer des méthodes qui intègrent la protection de ces espèces dans les aménagements de la forêt.

Dans le but de protéger ces sites fragiles, **il est demandé de ne pas dévoiler les localisations précises des espèces menacées et vulnérables**. De plus, il est demandé aux lecteurs de respecter la propriété privée et de ne pas visiter le territoire sans l’autorisation des propriétaires.

*Merci de votre collaboration !*

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno : état de la situation

Le Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno (CFMSB) se situe dans les basses-terres du Saint-Laurent et plus précisément dans la plaine du Haut-Saint-Laurent. Il s'étend sur plus de 40 kilomètres (km) et renferme environ 18465 hectares (ha) de milieux naturels. Il prend place dans une région constituée en grande partie d'écosystèmes forestiers situés dans le domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme. Ce territoire abrite une grande biodiversité, tant au niveau des espèces que des habitats (friches, milieux humides, milieux forestiers, etc.). Toutefois, la Montérégie subit de fortes pressions en matière de développement urbain et agricole, ce qui entraîne la perte et la fragmentation de l'habitat à un rythme accéléré, dont l'habitat d'espèces en situation précaire et d'intérêt. Selon l'Agence forestière de la Montérégie, ce sont 19 230 ha de forêts qui ont disparu en Montérégie entre 2000 et 2017. Le couvert forestier s'établirait maintenant à environ 27,13 % du territoire (GéoMont, 2022).

Pour qu'un corridor forestier puisse être fonctionnel et rendre divers services écologiques, ce dernier doit avoir une largeur minimale pour remplir ses fonctions. Selon un article de Paul Beier (2018), un corridor écologique devrait avoir une largeur minimale de 2 km. En effet, cette largeur permettrait à la majorité des espèces fauniques de prospérer dans un bon domaine vital et de garder une bonne diversité génétique. Cette largeur permet aussi de diminuer énormément l'effet de bordure sur la faune. C'est pourquoi le projet du CFMSB vise à protéger l'intégrité des milieux naturels d'importance qui forment des liens écologiques de part et d'autre du mont Saint-Bruno (Figure 1).

À quelques endroits, le CFMSB a une largeur supérieure à 2 km. Malheureusement, la plupart des parties du corridor ne respectent pas la largeur minimale de 2 km. Il s'agit toutefois d'un idéal difficile à atteindre dans le cas d'un corridor situé en territoire fortement anthropisé. Il est possible d'augmenter la connectivité écologique grâce à des travaux de reboisement ou plans de verdissement afin de réduire l'impact des interruptions écologiques sur le corridor forestier. La poursuite de la conservation de propriétés boisées dans le CFMSB est aussi prévue afin de limiter le déboisement et la conversion des terres. Plusieurs espèces d'intérêt et en situation précaire présentes sur le territoire sont menacées par la perte d'habitat. Pour la majorité des espèces, tous statuts confondus, la présence d'un corridor forestier est un élément essentiel pour le maintien de leurs populations. Un corridor forestier, par la diversité des écosystèmes qui le composent, joue plusieurs rôles :

- Assure aux espèces des aires de reproduction, d'alimentation, de repos et d'abri ;
- Permet les échanges génétiques entre les populations ;
- Permet aux espèces de recoloniser des endroits d'où elles ont disparu ;
- Facilite le déplacement des populations d'espèces animales et végétales ;
- Améliore la capacité des écosystèmes à adapter aux changements climatiques ;
- Sauvegarde les habitats et la biodiversité et ainsi, les fonctions écologiques qui y sont reliés.

## Localisation du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno

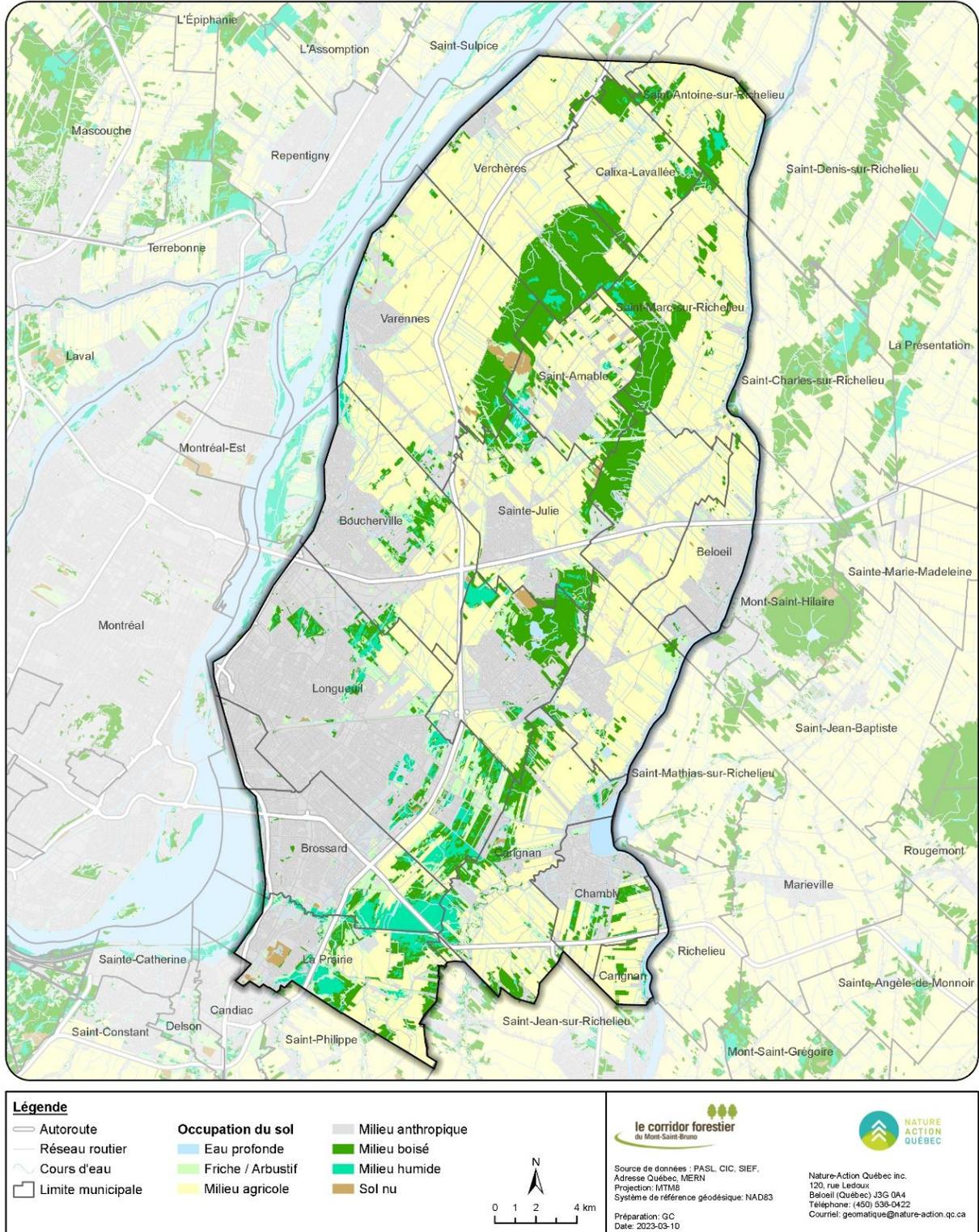


Figure 1 : Localisation du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno et de ses milieux naturels.

## 1.2. Historique du projet

La Trame verte et bleue du Grand Montréal a vu le jour à la suite du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Ce projet vise la protection et la mise en valeur des milieux naturels de la CMM via trois champs d'action, soit : l'aménagement, le transport et l'environnement.

Dans le cadre de la Trame verte et bleue du Grand Montréal, la CMM a défini plusieurs bois et corridors forestiers métropolitains d'intérêt écologique en raison de leur rareté et de leur potentiel écologique. L'ensemble du territoire du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno a été identifié comme étant un des cinq projets contribuant à la mise en place de cette Trame verte et bleue. Le Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno a également été reconnu comme zone prioritaire dans différents plans de conservation réalisés par Conservation de la nature Canada (CNC).

Née du désir de protéger un des derniers refuges naturels de la faune et de la flore indigène situés près de Montréal, la Fondation du Mont-Saint-Bruno (FMSB) a été instituée en 1996. Elle a été la première corporation québécoise créée pour assurer la pérennité d'un parc de conservation. En 2004, un partenariat a été établi entre la FMSB et Nature-Action Québec (NAQ) afin de relancer et élargir les activités de protection de la Fondation. Ce partenariat a permis le développement et la mise en œuvre du projet de « Protection et mise en valeur du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno ». Après de nombreuses années de partenariat, la Fondation du Mont-Saint-Bruno a décidé en 2012 de concentrer ses efforts de conservation sur le mont Saint-Bruno et les cours d'eau sur son pourtour en raison des pressions de développement se faisant de plus en plus sentir près de la montagne. NAQ et la FMSB travaillent toujours en collaboration pour diverses activités sur le pourtour du mont Saint-Bruno.

Depuis 2005, en collaboration avec divers spécialistes, plusieurs inventaires et caractérisations biologiques ont été effectués permettant la découverte de nombreux habitats fauniques, floristiques et écosystèmes forestiers exceptionnels. De plus, plusieurs actions ont été réalisées telles que des activités de sensibilisation, des bulletins d'information et des rencontres avec un nombre considérable de propriétaires afin de les informer des richesses présentes sur leurs propriétés. Les activités d'intendance réalisées dans le cadre du projet ont permis de conclure de nombreuses ententes de conservation volontaire et même, d'acquérir des milieux naturels à des fins de conservation à perpétuité.

## 1.3. Objectifs du projet

Les acteurs du CFMSB préservent l'intégrité écologique de ces milieux naturels, la connectivité et les espèces qui en dépendent par la protection, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels, et ce, à travers une concertation continue et des outils tels que les ententes légales, la conservation volontaire, la réglementation urbanistique, la sensibilisation et le transfert de connaissances. Le tout

---

Rapport synthèse des connaissances biologiques 2021-2025 – Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno

afin de favoriser une meilleure résilience face à l'urgence climatique et pour que la collectivité, animée par un sentiment d'appartenance, s'engage à poser des actions concrètes et durables pour la conservation de ce patrimoine naturel exceptionnel.

Afin de pallier les faiblesses ainsi que les menaces qui pèsent sur le CFMSB, NAQ a identifié quatre grandes orientations sur lesquelles des stratégies de conservation seront développées :

- Renforcer la synergie entre les organismes de conservation, les villes et MRC afin d'optimiser les actions de protection et de restauration des milieux naturels;
- Augmenter les actions de communications au sein du territoire du CFMSB afin d'améliorer le transfert de connaissances et l'engagement des partenaires et citoyens;
- Assurer une meilleure gestion du CFMSB par la mise en place de protocoles de suivi au sein de l'équipe de travail de NAQ;
- Assurer la connectivité à l'intérieur du CFMSB ainsi qu'avec les milieux naturels avoisinants.

Huit objectifs spécifiques ont été fixés afin d'atteindre ces résultats d'ici 2028 :

- Les pressions moins bien connues dans le secteur du CFMSB sont documentées et les risques sont connus et réduits;
- NAQ et ses partenaires protègent à perpétuité 100 ha supplémentaires par des ententes légales de conservation sur le territoire du CFMSB;
- NAQ et ses partenaires restaurent des milieux naturels et la connectivité sur 50 ha supplémentaires du CFMSB;
- Les 18 villes/municipalités et les cinq MRC du secteur du CFMSB ont été recontactées et se sont engagées à poser des actions pour la protection et la restauration des milieux naturels sur leur territoire;
- L'offre d'ateliers et d'outils informatifs et de sensibilisation pour les propriétaires privés et les entreprises locales est augmentée et plus diversifiée afin de répondre aux nouveaux enjeux, tels que les changements climatiques, les espèces végétales exotiques envahissantes, les intrusions dans les milieux naturels sensibles, etc.;
- Les efforts de communication au sein du territoire du CFMSB ont augmenté par la mise en œuvre de cinq nouvelles campagnes de communication;
- Les partenaires du CFMSB se rencontrent annuellement et travaillent ensemble afin d'améliorer l'intégrité du corridor et favoriser sa résilience face aux changements climatiques;
- Les projets du CFMSB considèrent l'incidence des changements climatiques (CC) et intègrent des mesures adaptatives dans les projets de conservation afin de minimiser leurs impacts.

Ces objectifs seront possibles grâce à de multiples actions que compte entreprendre NAQ. En voici quelques-unes, parmi tant d'autres :

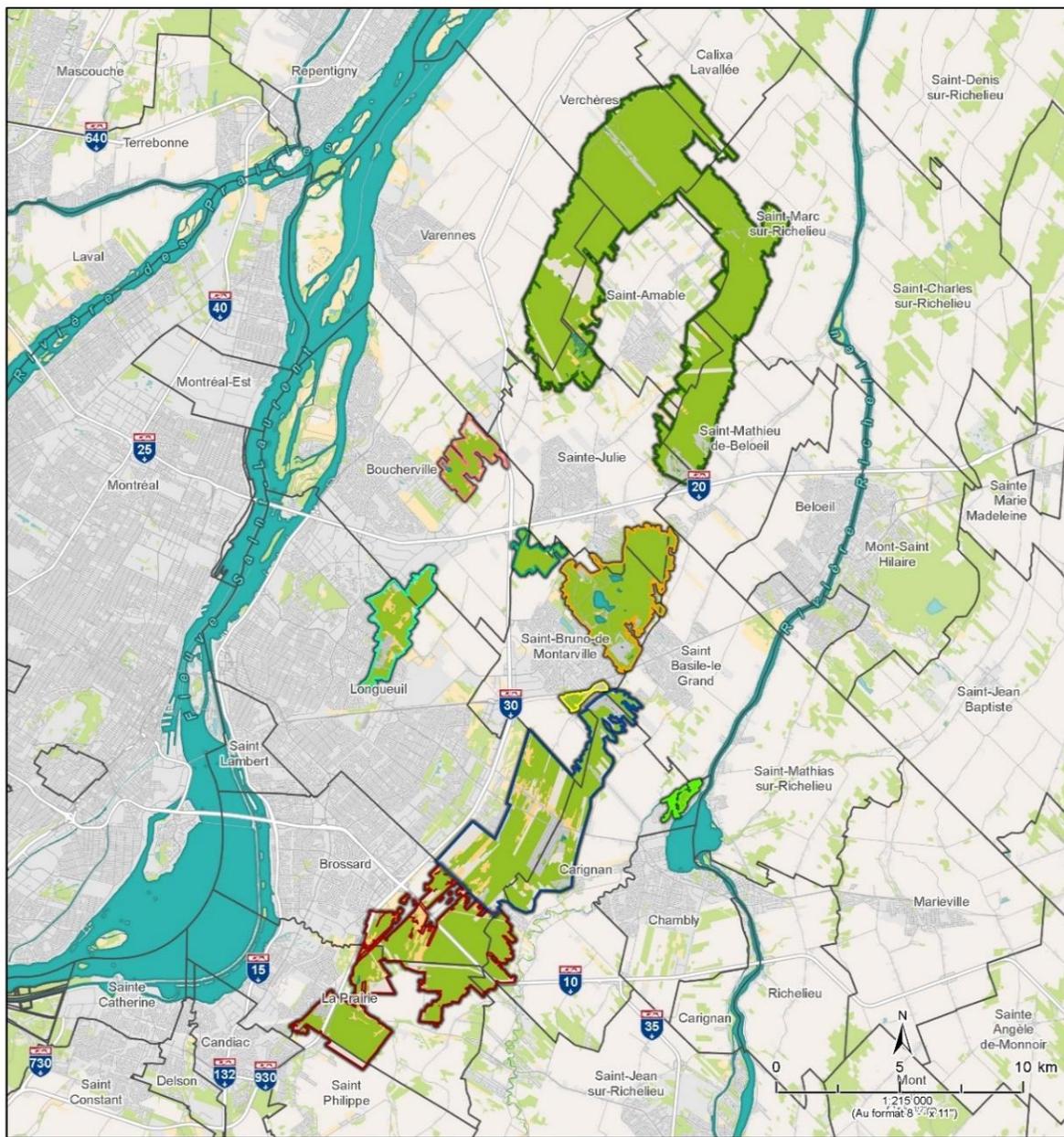
- Continuer à assurer le suivi d'espèces en situation précaire;
- Accompagner les municipalités dans la protection et la mise en valeur de leurs milieux naturels;
- Améliorer la connectivité par la plantation de végétaux et, éventuellement, implanter des passages fauniques;

- Poursuivre la sensibilisation auprès des municipalités sur les enjeux d'espèces végétales exotiques envahissantes, la biodiversité, la connectivité, l'importance des milieux en friche ainsi que sur les différents moyens de les préserver;
- Accompagner les propriétaires agricoles dans la mise en place de meilleures pratiques favorables à la biodiversité;
- Développer une application de science citoyenne pour l'acquisition des observations de la faune dans le CFMSB;
- Créer un comité de travail pour le CFMSB avec les organismes locaux;
- Améliorer la résilience du CFMSB en augmentant la connectivité, en favorisant la diversité végétale et en améliorant l'intégrité des milieux naturels.

## 2. AIRE D'ÉTUDE

L'ensemble du projet représente un grand corridor forestier qui s'étend sur 40 kilomètres, de Verchères à La Prairie, et traverse les limites de cinq MRC/agglomérations et 18 municipalités. La superficie totale estimée de milieux naturels dans ce corridor forestier est de 23 160 hectares, essentiellement de tenure privée. Les différents types de milieux naturels présents sur le territoire du CFMSB sont représentés approximativement par : 19 % de milieux humides, 27 % de friches et 54 % de couvert forestier.

Afin d'assurer un réel impact des efforts de conservation mis de l'avant par NAQ, les interventions du projet sont concentrées dans neuf secteurs prioritaires, identifiés à l'intérieur du territoire à l'étude (Figure 2). Cette priorisation a été déterminée selon plusieurs facteurs tels que la présence d'espèces en situation précaire, la collaboration des propriétaires, les opportunités financières, le milieu environnant, la présence de partenaires dans le milieu, les menaces imminentes des projets de développement et le zonage.



Imagerie/Fond de carte: MFFP, SIEF - 5e inventaire écoforestier



Nature-Action Québec inc., 120 rue Ledoux, Belloil (Québec) J3G 0A4, (450) 536-0422, geomatique@nature-action.qc.ca

Figure 2 : Localisation des secteurs prioritaires en matière de conservation et d'intendance.

## 2.1. Secteur du Mont-Saint-Bruno

Noyau central du territoire du Corridor forestier, d'une superficie d'environ 1343 ha (incluant la superficie du parc), ce secteur est ceinturé par les autoroutes 20, 30 et la route 116. Cette colline montérégienne et les terrains limitrophes sont occupés par le parc national du Mont-Saint-Bruno, les terrains du ministère de la Défense nationale du Canada et plusieurs propriétés privées dans les villes de Saint-Bruno-de-Montarville, Sainte-Julie et Saint-Basile-le-Grand. Le mont Saint-Bruno et son pourtour abritent une biodiversité plus qu'exceptionnelle. Plusieurs espèces en situation précaire y trouvent refuge.

Toutefois, des menaces de développement pèsent toujours sur les milieux naturels et sur les terres agricoles du pourtour du mont Saint-Bruno. Les principaux milieux naturels sur le pourtour du mont sont zonés «Protection et mise en valeur» et le secteur de la tourbière au nord-ouest est zoné «Agricole de conservation» (Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, 2017). La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a mis en place des mesures règlementaires pour la conservation des milieux humides et des espèces en situation précaire sur son territoire. Sur la carte des grandes affectations du schéma d'aménagement et de développement de la MRC Marguerite-D'Youville (2020), les milieux naturels situés au nord du mont Saint-Bruno ont une affectation soit «conservation-aire publique», «multifonctionnelle» ou «agricole». À Saint-Basile-le-Grand, les milieux naturels longeant la limite des terrains du ministère de la Défense nationale ont une affectation «conservation» sur la carte synthèse des grandes affectations du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (2019).

Des démarches de conservation à perpétuité pour 17,80 ha dans le Bois de Sainte-Julie ont été conclues en 2010, 2011, 2016 et 2021 où NAQ est devenu propriétaire de 11,81 ha et la Ville de Sainte-Julie de 5,99 ha. Des servitudes de conservation ont été grevées aux propriétés de la Ville afin de protéger à perpétuité ce milieu naturel. NAQ a fait reconnaître par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ces 11,81 ha comme réserve naturelle (réserve naturelle du Mont-Saint-Bruno). Deux autres reconnaissances perpétuelles de réserves naturelles ont été réalisées par l'accompagnement de NAQ, soit la Réserve naturelle de l'Académie-des-Sacrés-Cœurs (5,13 ha) et la Réserve naturelle du Boisé-Tailhandier (7,27 ha, Ville de Saint-Bruno-de-Montarville). NAQ est également devenue propriétaire en 2019 de 2,07 ha à Saint-Basile-le-Grand pour lesquels une demande de reconnaissance perpétuelle comme réserve naturelle a été déposée au MELCCFP. À ces acquisitions s'ajoute 1,03 ha additionnel acquis en 2019, 2020 et 2021, toujours à Saint-Basile-le-Grand. La superficie des propriétés protégées à perpétuité par NAQ sur le mont Saint-Bruno est ainsi passée à 20,95 ha au total.

## 2.2. Secteur de la Tourbière Saint-Bruno

La Tourbière de Saint-Bruno se situe à l'intersection des autoroutes 20 et 30. D'une superficie approximative de 82 ha, il s'agit d'une des plus grandes tourbières boisées en Montérégie. La Ville de

Saint-Bruno-de-Montarville et le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ont cédé les portions de leurs terrains situés à l'intérieur de la Tourbière de Saint-Bruno au MELCCFP afin d'agrandir le parc national du Mont-Saint-Bruno. Environ 28 hectares de la tourbière appartiennent toujours à des particuliers.

Ce secteur se trouve principalement en zone agricole, ce qui le rend vulnérable aux activités de drainage en périphérie. Toutefois, il s'agit d'un milieu naturel d'intérêt confirmé à des fins de conservation prioritaire qui a été identifié comme affectation « forêt périurbaine (agricole) » dans le schéma d'aménagement de l'agglomération de Longueuil (2016) ce qui contribue à soutenir sa protection. De plus, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a mis en place des mesures règlementaires pour la conservation des milieux humides et des espèces en situation précaire sur leur territoire, incluant donc la tourbière de Saint-Bruno.

### 2.3. Secteur Sabourin

Le Boisé Sud 116, également appelé Boisé Sabourin, est situé sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, au sud de la route 116 et à l'est de l'autoroute 30. Il a une superficie approximative de 35 ha et s'étend au nord et au sud de la montée Sabourin. Ce Boisé a été identifié comme milieu naturel d'intérêt confirmé dans le Plan de conservation et de gestion des milieux naturels de l'agglomération de Longueuil de 2005 et a également été identifié comme prioritaire pour des fins de conservation. Dans celui de 2035, le secteur Sabourin a été identifié comme zone à documenter. Le Boisé Sud 116 est caractérisé par la présence notable de milieux humides : étangs temporaires et permanents, ruisseaux, marais et marécages, qui abritent potentiellement toujours une population de rainette faux-grillon de l'Ouest bien que celle-ci n'ait pas été entendue lors des inventaires effectués dans les deux dernières années. Depuis 2022, 20 des 35 ha de ce Boisé ont été intégrés à la Trame verte et bleue du Grand Montréal (CMM, 2022), une réalisation positive pour la conservation dans le sud du Québec.

### 2.4. Secteur du Bois du Fer-à-Cheval

Ce massif forestier d'une superficie d'environ 6362 ha, aussi nommé Bois de Varennes/Verchères, est le plus grand massif sur le territoire couvert par le projet. Il est entouré de terres agricoles et situé entre l'autoroute 30, l'autoroute 20 et la rivière Richelieu. Il englobe une partie des municipalités de Calixa-Lavallée, Saint-Amable, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Sainte-Julie, Varennes et Verchères. Les peuplements forestiers d'intérieur sont principalement constitués de peuplements résineux et mixtes tandis que sur le pourtour du Bois, on retrouve des peuplements de feuillus. Ce Bois regroupe une grande concentration d'espèces en situation précaire et d'intérêt, associées à un habitat particulier ou à un grand domaine vital.

Sur la carte synthèse des grandes affectations du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (2019), ce Bois a une affectation de « conservation ». Puis, à l'intérieur du schéma d'aménagement et de développement de la MRC Marguerite-D'Youville (2017), le massif

boisé est divisé en trois types d'affectation « agricole » (récréation extensive, récréation intensive et industrielle). Peu urbanisé, le secteur du Bois du Fer-à-Cheval est surtout utilisé par les propriétaires pour la pratique d'activités acéricoles et la coupe de bois de chauffage non commerciale. De plus, on y retrouve la présence de trois terrains de golf et d'une carrière en exploitation qui sectionne pratiquement en deux le bras ouest du Bois du Fer-à-Cheval. Notons également l'implantation en 2013 du Pipeline Saint-Laurent situé parallèlement à l'emprise électrique. Le Pipeline traverse d'est en ouest le Bois du Fer-à-Cheval à la hauteur des municipalités de Saint-Mathieu-de-Beloil et de Saint-Amable. Pour la réalisation des travaux, un déboisement d'environ six mètres de largeur au nord de l'emprise a été effectué.

Depuis le début des activités du projet dans le secteur du Bois du Fer-à-Cheval, plusieurs propriétaires ont été sensibilisés et/ou accompagnés pour la protection et la mise en valeur de leur propriété. Dans les prochaines années, les démarches de conservation se poursuivront avec les propriétaires, visant la conclusion d'ententes de conservation à perpétuité. Deux propriétaires ont fait reconnaître pour 25 ans leur propriété comme réserve naturelle en milieu privé par le MELCCFP (Réserve naturelle de la Coulée-des-Érables de 5,33 ha et Réserve naturelle Namasté de 10,9 ha). En 2015, NAQ a également acquis une servitude de conservation sur 28,14 ha afin de protéger à perpétuité des propriétés de la Ville de Sainte-Julie, aux étangs de Sainte-Julie, et a acquis 3,37 ha dans le même secteur en 2016. NAQ est également devenue propriétaire de 3,37 ha d'un milieu forestier en 2017, pour lesquels une demande de reconnaissance perpétuelle comme réserve naturelle a été déposée au MELCCFP.

## 2.5 Secteur du Boisé Du Tremblay

D'une superficie d'environ 450 ha, le Boisé Du Tremblay est situé sur le territoire de l'agglomération de Longueuil (arrondissements du Vieux-Longueuil et de Saint-Hubert) et de la Ville de Boucherville. Ce milieu naturel est l'un des derniers de cette taille à l'intérieur de l'agglomération de Longueuil.

Le Boisé Du Tremblay est composé d'une mosaïque d'habitats tels que des friches, des jeunes peuplements en pleine régénération, des marais et des marécages. Une portion du Boisé se démarque par sa composition floristique de fin de succession et de milieux non perturbés. Cette riche composition en habitats favorise l'établissement d'une faune abondante. Le Boisé Du Tremblay abrite également une importante métapopulation de rainette faux-grillon de l'Ouest en Montérégie (Équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon du Québec, 2025).

Actuellement, la portion située dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil est identifiée dans le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil (2016) comme « protection et mise en valeur ». La portion du Boisé Du Tremblay située plus au nord-est correspond en majeure partie à l'affectation « forêt périurbaine (agricole) », ainsi de façon mineure comme affectation « agriculture ». Les propriétés appartenant à la Ville de Longueuil, situées à l'intérieur des limites du boisé sont actuellement en processus d'être désignées « refuge faunique » par le MELCCFP pour protéger l'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest.

Depuis 2007, NAQ a acquis 86,41 ha et a accompagné la Ville de Boucherville pour l'acquisition de 13,36 ha de terrain dans le Boisé Du Tremblay à Boucherville pour des fins de conservation (10,95 ha ont été reconnus à perpétuité comme Réserve naturelle du Boisé Du Tremblay — secteur Ville de Boucherville). En 2015, l'ensemble des propriétés de NAQ situées dans le Boisé Du Tremblay était reconnu à perpétuité comme réserve naturelle en milieu privé (Réserve naturelle du Boisé Du Tremblay).

Depuis 2020, NAQ a effectué plus d'une douzaine de dossiers d'acquisition sur 65 lots dans le Boisé Fonrouge, permettant ainsi de protéger 5,61 ha situés au cœur de l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon de l'Ouest, pour lesquels une demande de reconnaissance perpétuelle comme réserve naturelle a été déposée au MELCC.

## 2.6 Secteur du Boisé de Boucherville

Le Boisé de Boucherville, maintenant nommé Boisé Pierre-Dansereau, est situé sur le territoire de la Ville de Boucherville, au nord-ouest de la jonction des autoroutes 20 et 30. Il s'agit d'un boisé d'une superficie d'environ 336 ha. Anciennement cultivée, une grande partie du Boisé est maintenant en pleine régénération. Les forêts sont entrecoupées de quelques friches herbacées et arbustives et de milieux humides. Évidemment, la préservation de ces milieux favorisera la régénération des espèces de fin de succession et consolidera ainsi le couvert forestier du corridor. Le Boisé de Boucherville abrite la plus importante métapopulation de rainette faux-grillon de l'Ouest en Montérégie (Picard, 2015).

Dans le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil (2018), le Boisé de Boucherville a trois types d'affectation : «protection et mise en valeur», «dominance résidentielle/milieu à documenter» et «forêt périurbaine (agricole)».

La Ville de Boucherville a acquis une grande partie de ce Boisé afin de le conserver et de le mettre en valeur. En 2018, le MELCCFP a reconnu à perpétuité 104,6 ha de ce Boisé comme la Réserve naturelle du Boisé-Pierre-Dansereau. Également en 2018, la Ville a acquis 26,6 ha du Boisé de Touraine (au sud du Boisé de Boucherville) à des fins de conservation de l'habitat de la rainette faux-grillon, pour lesquels une demande de reconnaissance perpétuelle comme réserve naturelle a été déposée au MELCCFP. À noter que certaines parties de ce Boisé, dont la périphérie, n'appartiennent pas à la Ville de Boucherville, mais qu'elles sont situées en zone résidentielle et ainsi toujours vulnérables aux menaces des développements domiciliaires. Des démarches devront être poursuivies afin de protéger ces milieux naturels et plus spécifiquement l'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest.

Le secteur de Parchemin est situé à proximité du Bois de Boucherville et fait aussi partie de la métapopulation de rainettes faux-grillon de l'Ouest (Trottier-Picard, A. et Bouthillier, L. 2021). Deux propriétés totalisant 17,36 ha ont été acquises par la Ville de Boucherville dans ce secteur en 2022 et sont protégées par une servitude de conservation réelle et perpétuelle en faveur de NAQ. De plus, NAQ entreprend plusieurs travaux de restauration d'habitat et création d'étangs dans le secteur de Parchemin pour le rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest.

---

Rapport synthèse des connaissances biologiques 2021-2025 – Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno

## 2.7 Secteur du Bois de Brossard, La Prairie et Carignan

D'une superficie d'environ 2113 ha, ce secteur est situé de part et d'autre de l'autoroute 30 et de l'autoroute 10 et forme deux boisés : le Bois de Brossard, La Prairie et Carignan et le Bois de La Prairie (La Commune secteur est et ouest). Le Bois de La Prairie porte plusieurs surnoms, 1) à l'ouest de l'autoroute 30 le boisé humide est surnommé Grand Boisé ou Boisé de la Commune (secteur ouest) et 2) à l'est de l'autoroute 30 on le surnomme Bois de la Commune.

La majeure partie de ces boisés est constituée de milieux humides (tourbières, marécages et marais) et est traversée par plusieurs cours d'eau, dont la rivière Saint-Jacques, le ruisseau des Bois et le ruisseau des Prairies. Le Secteur du Bois de Brossard, La Prairie et Carignan abrite quatre métapopulations de rainette faux-grillon de l'Ouest, soit la métapopulation du Bois de la Commune, la métapopulation du Bois de Longueuil secteur sud (Brossard, La Prairie, Saint-Jean-sur-Richelieu), la métapopulation du Bois de Longueuil secteur nord (Brossard, La Prairie, Carignan, Longueuil, Saint-Jean-sur-Richelieu) ainsi que la métapopulation du Poste Hertel (La Prairie, Brossard) selon le plus récent Plan de conservation de la rainette faux-grillon (Trottier-Picard et Bouthillier, 2021).

Une grande portion du Bois de Brossard, La Prairie et Carignan située sur le territoire de la Ville de Brossard est identifiée « forêt périurbaine (affectation agricole) » dans le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil (2018). Une portion de moindre superficie est identifiée comme affectation « agriculture intégrée à l'environnement ». Ce zonage lui confère une certaine protection, compte tenu de la limitation des activités permises. Toutefois, un changement de zonage pourrait être adopté.

Dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC Roussillon (2017), la portion du Bois de Brossard, La Prairie et Carignan située sur le territoire de La Prairie a une affectation « agricole dynamique » et « agricole-forestier viable ». Le secteur de l'ancienne carrière appartient majoritairement à un promoteur immobilier (à l'est de l'autoroute 30 et au nord de la route 104) et la Ville de La Prairie a autorisé un projet de construction de 3400 unités à ce promoteur en novembre 2024.

Pour la portion du Bois située à Carignan, le schéma d'aménagement de la MRC La Vallée-du-Richelieu (2019) présente une affectation de « conservation ». Les usages autorisés doivent s'appuyer sur l'objectif de maintenir et de régénérer le couvert forestier ainsi que de conserver les attributs écologiques.

Une grande portion du Bois de Brossard, La Prairie et Carignan est visée depuis plusieurs années par divers projets de parc régional et municipal le long de la rivière Saint-Jacques. Ces projets visent à protéger une partie des milieux naturels et à permettre aux citoyens la pratique d'activités récréatives ainsi que l'accès à l'eau.

Également, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent a entamé en 2011 une planification de corridors verts sur son territoire en concertation avec Nature-Action Québec

---

Rapport synthèse des connaissances biologiques 2021-2025 – Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno

et la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC). Suite à cette planification, des tracés favorables à l'établissement de corridors verts ont été identifiés en 2013 et les zones boisées situées à La Prairie en font partie. En 2024, un des objectifs du Plan directeur de l'eau de la zone Châteauguay dicte que d'ici 2034 il faudrait conserver au moins 10 km (0,4 % des 2529,87 km de corridors verts planifiés) dans un des corridors identifiés (Ahossi et al., 2024).

L'inauguration récente de la station Brossard du Réseau express métropolitain (REM) au sud-est de la jonction des autoroutes 10 et 30 pourrait inciter à un changement de zonage en périphérie de la station à des fins de développement. Afin d'assurer la pérennité et la viabilité des activités agricoles dans le secteur de la nouvelle gare, une Fiducie d'utilité sociale agricole (FUSA) a été créée en 2019 afin de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises agricoles en bordure de la station du REM.

Depuis le début des activités dans le secteur du Bois de Brossard, La Prairie et Carignan, plusieurs propriétaires ont été sensibilisés et accompagnés pour la protection et la mise en valeur de leur propriété. Les démarches pour la conclusion d'ententes de conservation à perpétuité avec les propriétaires seront poursuivies au cours des prochaines années. Aux neuf lots précédemment acquis par NAQ et reconnus comme réserve naturelle en milieu privé en 2013 par le MELCCFP, une nouvelle acquisition de 7,25 ha s'est ajoutée en 2024, totalisant donc 237,35 ha de milieux naturels protégés à perpétuité dans le Bois de Brossard. Ces lots ne sont actuellement pas accessibles au public et NAQ y effectue des patrouilles afin de répertorier les usages non permis et sensibiliser les usagers, qui sont surtout des voisins chasseurs de lots avoisinants. Deux baux de chasse sont aussi en vigueur. Le plan de gestion pour les propriétés de NAQ a été mis à jour en 2023.

La Ville de Brossard est également propriétaire de 10 lots dans ce Boisé, soit de plus de 325 ha. Avec l'accompagnement de NAQ, la Ville a déposé une demande de reconnaissance de réserve naturelle et cette dernière a été reconnue en 2021.

### ***2.7.1 Bois de La Prairie (Communes est et ouest)***

Le Bois de La Prairie (La Commune est) est en grande partie identifié comme affectation « agricole-forestier viable » dans le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Roussillon (2017). Des menaces de développement domiciliaire pèsent sur ce milieu naturel advenant un changement du zonage.

Le secteur ouest (Grand Boisé), abritant une population isolée de rainette faux-grillon de l'Ouest, se trouve en zone « multifonctionnelle » (zone blanche) et « conservation » (MRC Roussillon, 2014). Les travaux de développement ont débuté et le dossier a été grandement médiatisé par la pression de citoyens et d'organismes environnementaux. Il y a eu un jugement de la cour ordonnant la suspension des travaux. Le ministre fédéral d'Environnement et Changement climatique Canada a publié un décret d'urgence visant la protection de l'espèce (C.P. 2016-583, 17 juin 2016). Ce décret est toujours en vigueur.

## 2.8 Secteur du Corridor Saint-Hubert, Carignan et Saint-Bruno

Ce secteur prioritaire, d'une superficie approximative de 2082 ha, forme l'unique corridor de milieux naturels entre deux massifs forestiers d'importance sur la Rive-Sud de Montréal, le mont Saint-Bruno au nord et le Bois de Brossard, La Prairie et Carignan au sud. La protection de ce corridor est primordiale pour le maintien de l'intégrité écologique des massifs forestiers dont il crée le lien. Environ 45 % de ce corridor est constitué de milieux forestiers, alors qu'une plus faible proportion est constituée de milieux humides (23 %) et de friches (31 %). Un autre élément écologique d'importance est la portion nord de ce corridor qui abrite une métapopulation de rainette faux-grillon de l'Ouest, appelée « métapopulation du Grand bois de Carignan/Saint-Bruno » (Angers *et al.*, 2008a).

Dans le schéma d'aménagement de l'agglomération de Longueuil (2018), les milieux naturels situés dans l'arrondissement de Saint-Hubert possèdent plusieurs affectations agricoles (« agriculture », « agriculture intégrée à l'environnement », « agriculture biologique » et « forêt périurbaine »), ainsi qu'une portion ayant comme affectation « dominance résidentielle/milieu à documenter ». Les boisés subsistants à l'intérieur des limites de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville ont une affectation de « forêt périurbaine (agricole) ». La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a mis en place des mesures règlementaires pour la conservation des milieux humides et des espèces à statut précaire sur son territoire.

Dans le schéma d'aménagement de la MRC La Vallée-du-Richelieu (2019), une grande proportion des boisés à l'intérieur des limites de la ville de Carignan ont une affectation de « conservation », mais également « résidentielle », tout comme pour le territoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand. Une grande portion du secteur de la carrière Désourdy à Carignan se trouve en zone « résidentielle ». Un projet domiciliaire débuté en 2013 fragmente le corridor Saint-Hubert, Carignan et Saint-Bruno. Une consultation publique pour l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) a eu lieu en décembre 2018 pour le secteur de la carrière (secteur central). L'avenue souhaitée par les résidents pour ce territoire est divisée. La Réserve naturelle du Ruisseau-Robert, reconnue en 2004 par le MELCCFP, se trouve au sud de ce secteur. Un Plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels de la ville de Carignan réalisé en 2012 (Groupe S.M. International inc., 2012) vise entre autres les milieux naturels de ce secteur, mais également ceux du Bois de Brossard, La Prairie et Carignan et des chenaux de Carignan. En 2021, NAQ a effectué un plan directeur de conservation des milieux naturels pour la Ville de Carignan. Ce plan fait ressortir trois niveaux de priorisation dans le secteur de Carignan, soit les milieux naturels de conservation prioritaires (MN1), les boisés et corridors d'intérêt (MN2) et les autres boisés (MN3).

L'agglomération de Longueuil souhaite développer sa zone prioritaire d'aménagement agricole, située à l'est de l'autoroute 30 dans l'arrondissement de Saint-Hubert. Cet immense territoire de plus de 1700 ha est reconnu par plusieurs instances (CMM, Conservation de la nature Canada et Université McGill) comme important pour la biodiversité de la Trame verte et bleue de Montréal. Cette zone est

actuellement constituée de milieux humides (38 %), de terres cultivées, de jeunes boisés ainsi que de friches arbustives, arborescentes et herbacées.

## 2.9 Secteur des chenaux de Carignan

Ce secteur se situe à la jonction de la rivière l'Acadie et du bassin de Chambly et à proximité du ruisseau Massé. Il regroupe l'île Demers, l'île-aux-Lièvres, l'île au Foin et l'île Goyer, soit une superficie totale de 257 ha. Ce secteur est composé de milieux boisés, de milieux humides, de friches, d'eau libre et d'un secteur urbain occupant près du tiers de la superficie du secteur des chenaux. Les milieux naturels qui demeurent présents dans les chenaux de Carignan sont constitués d'une grande variété d'habitats qui se reflète dans la richesse des espèces fauniques et floristiques présentes.

La MRC La Vallée-du-Richelieu confère une affectation de « conservation » pour les milieux naturels demeurant sur l'île Demers, l'île-aux-Lièvres, l'île au Foin et l'île Goyer, avec quelques zones zonées « résidentiel ». Sur l'île Demers, ce n'est plus que la bande riveraine qui est considérée comme milieu de conservation.

En 2011, NAQ a réalisé un projet de sensibilisation à la biodiversité et de formation des propriétaires pour la renaturation des rives dans les chenaux de Carignan.

En 2012, la caractérisation des berges du Bassin de Chambly visant l'évaluation de leur état et de leur utilisation a été effectuée, afin d'identifier des scénarios de revitalisation des berges en fonction des secteurs et des usages effectués et ceux recherchés. L'ensemble de ces éléments a été regroupé dans un Plan de revitalisation des berges du Bassin de Chambly remis à la Ville de Chambly.

Un regroupement de citoyens a fondé, en 2010, l'organisme Nature Carignan, visant à militer pour la préservation des milieux naturels des chenaux de Carignan, mais également de l'ensemble des milieux naturels à l'intérieur des limites de la Ville de Carignan. De même, des citoyens de toute la région du Bassin de Chambly ont constitué un collectif intermunicipal, soit le Collectif pour le parc du Bassin de Chambly, afin de proposer la création d'un parc écologique et patrimonial englobant les milieux naturels encore vierges autour du Bassin de Chambly. C'est dans cette lancée qu'en 2018, une partie de l'île-aux-Lièvres (fausse île au Foin) a été acquise par la Ville de Carignan pour des fins de protection de ce milieu naturel. Ce territoire est maintenant considéré comme un écosystème forestier exceptionnel (EFE) et a été aménagé en 2023 pour que les citoyens puissent en profiter dans le respect de l'environnement (Ville de Carignan, 2025). Avec entre autres l'aide de NAQ, la Ville de Carignan a pu créer des sentiers pédestres et cyclables, ainsi que des aires d'observations et des passerelles (Ville de Carignan, 2023). Des panneaux de sensibilisation ont été installés puis une plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces a été effectuée. En 2024, d'autres panneaux de sensibilisation ont été ajoutés et de la sensibilisation citoyenne, notamment au sujet des tortues, a été effectuée en personne et avec l'aide de cahiers informatifs. De plus, divers projets de lutte aux espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) ont eu lieu et se poursuivront dans les prochaines années.

## 2.10 Bois de Calixa-Lavallée et Bois de Rome

Au nord du Boisé du Fer-à-Cheval se trouvent deux plus petits boisés sous tenure privée : le Bois de Calixa-Lavallée (465 ha) et le Bois de Rome (500 ha). Les efforts de conservation volontaire ont commencé à s'étaler dans ces boisés lors des dernières années. Très peu d'informations biologiques ont été amassées depuis le début de ces démarches, puisque seuls quelques propriétaires ont été approchés. NAQ souhaite continuer à explorer ces boisés afin de documenter leur valeur écologique et possiblement entamer des démarches de protection à perpétuité.

## 2.11 Île Fryer et Canal-de-Chambly

Appartenant à l'Agence Parcs Canada (APC), le Canal-de-Chambly s'étend sur près de 20 km (Parcs Canada, 2024) entre les Villes de Chambly et de Saint-Jean-sur-Richelieu. L'Île Fryer, faisant partie du Lieu historique national du Canal-de-Chambly, a une superficie de 26 ha. Dans le Plan directeur du Lieu historique national du Canada du Canal-de-Chambly (Parcs Canada, 2018), un des objectifs est de protéger et mettre en valeur le cadre naturel exceptionnel de l'Île Fryer. Depuis 2021, des projets de restauration ont lieu, grâce à la collaboration entre NAQ et l'APC. Étant donné le caractère historique du site, notamment avec la présence des vestiges du fort Sainte-Thérèse, il est parfois plus laborieux de planifier les travaux de restauration. Depuis 2021, ce sont plusieurs projets de restauration d'habitats aquatiques et riverains qui ont été faits, surtout afin de rétablir l'habitat des tortues. En effet, un inventaire fait par Amphibia-Nature en 2021 a démontré la présence de deux espèces préoccupantes au niveau fédéral sur l'Île : la tortue peinte du centre et la tortue serpentine. Afin d'améliorer l'habitat de ces espèces, six plateformes de thermorégulation ont été installées dans des étangs de l'Île. Des sites de pontes ont aussi été aménagés en 2023 (cinq sites) et en 2024 (quatre sites) afin de les éloigner de la piste cyclable pour leur sécurité et celle des usagers. En augmentant la disponibilité de sites propices et sécuritaires pour la reproduction, cela diminue la ponte aux abords des chemins et diminue de ce fait les risques de mortalité. De plus, du contrôle d'espèces envahissantes, dont le roseau commun, a eu lieu à certains endroits spécifiques depuis 2021. Des plantations ont été réalisées afin de revégétaliser les berges et de contrer l'érosion. Finalement, quatre nichoirs à Canards branchus, deux nichoirs à Hirondelles bicolores, deux nichoirs à Crécerelles d'Amérique ainsi qu'un dortoir à chauves-souris ont été installés à plusieurs endroits stratégiques sur l'Île pour favoriser la faune.

## 3. DÉMARCHE GÉNÉRALE

### 3.1 Mise à jour des connaissances

Une revue et une mise à jour des connaissances actuelles ont été effectuées afin de rassembler l'information disponible touchant les peuplements forestiers, les espèces fauniques et floristiques rares ou en situation précaire, les habitats fauniques et floristiques désignés, les écosystèmes forestiers exceptionnels, les milieux humides, etc. Les bases de données et organismes suivants ont été consultés dans le cadre du projet, de 2004 à 2021 :

- Agence forestière de la Montérégie;
- Association québécoise des groupes ornithologiques;
- Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec (AARQ);
- Canards Illimités Canada;
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ);
- Centre de la nature du mont Saint-Hilaire;
- Centre d'interprétation de l'environnement de Longueuil (Ciel et Terre);
- Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC);
- Connexion Montérégie : Gonzalez et al. de l'Université McGill;
- Ebird;
- Groupe ProConseil (anciennement Club ConseilSol);
- Club ornithologique de Longueuil;
- Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM);
- Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels, ministère des Ressources naturelles du Québec (MFFP);
- GéoMont, Agence géomatique montérégienne;
- Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);
- Parc national du Mont-Saint-Bruno;
- Pêches et Océans Canada;
- Regroupement QuébecOiseaux/Programme SOS-POP;
- Service de Conservation des ressources, ministère de la Défense nationale;
- Union Saint-Laurent — Grands Lacs;
- Vigile Verte.

### 3.2 Travaux d'inventaires et de caractérisation

Chaque année, ces connaissances préliminaires sont complétées par le biais de travaux de caractérisations et d'inventaires qui permettent de valider certaines informations biologiques ou d'acquérir de nouvelles connaissances pour les secteurs dans lesquels peu de données sont disponibles.

La caractérisation des peuplements forestiers vise à acquérir des connaissances générales sur l'état du milieu, son utilisation, son niveau de perturbation, son état général de conservation, ainsi que son potentiel d'habitat pour la faune. Le tout a pour but de mieux orienter les efforts d'inventaires dans les années à venir et de faciliter la priorisation des sites à conserver et la priorisation des actions d'intendance et d'accompagnement auprès des propriétaires privés et des municipalités. Tous les travaux de caractérisation réalisés dans le cadre de notre projet ont préalablement fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès des propriétaires concernés. Également, les secteurs où l'on retrouve l'habitat potentiel d'espèces fauniques et floristiques sensibles ou en situation précaire ont été prioritaires pour les travaux de caractérisation écologique. Ces habitats ont été plus attentivement caractérisés afin de valider la présence de telles espèces ou d'écosystèmes forestiers exceptionnels.

Les données provenant de la banque d'information associée au Système d'information écoforestière (SIEF), géré par le MFFP, ont été récoltées dans le cadre du quatrième programme d'inventaires écoforestiers du territoire québécois. Dans le cadre du projet du CFMSB, les peuplements écoforestiers (polygones écoforestiers) obtenus du SIEF présentent une multitude d'informations de base pour planifier les travaux de caractérisation écologique. En effet, les polygones écoforestiers fournissent plusieurs informations, entre autres sur les types de couverts forestiers, les groupements d'essences, les particularités de la strate, les classes de densité, les classes de hauteur, les perturbations d'origine, les perturbations moyennes, les classes d'âge, les classes de pente, les dépôts de surface, les classes de drainage et les types écologiques (MRNF, 2012a).

Les inventaires fauniques et floristiques spécialisés visent à valider les données existantes et à déterminer la présence ou l'absence d'espèces sensibles ou en situation précaire sur des sites abritant potentiellement ces espèces. Ces espèces possèdent un caractère particulier puisqu'elles sont considérées comme des indicateurs biologiques qui permettent de déterminer la santé des écosystèmes et la valeur écologique du milieu identifiant ainsi les zones à protéger. Les inventaires détaillés des populations d'espèces en situation précaire permettent de connaître l'état des populations et d'identifier les menaces au maintien des effectifs afin d'émettre des recommandations de conservation auprès des propriétaires. Ces travaux permettent la réalisation d'un meilleur suivi ultérieur des populations fauniques et floristiques en situation précaire. Les inventaires spécialisés (herpétologiques, botaniques et ornithologiques) sont parfois réalisés par des consultants externes, parfois accompagnés d'un employé de NAQ.

## 4. BILAN DES INFORMATIONS BIOLOGIQUES

### 4.1 Résultats des inventaires et caractérisations 2021-2024

Voici un bilan des résultats des travaux d'inventaires biologiques et de caractérisation réalisés sur le territoire du CFMSB par l'équipe de NAQ ou ses partenaires pour la période de 2021 à 2024 :

- 263 ha de milieux naturels caractérisés pour la remise de cahiers du propriétaire;
- Plus de 347 espèces fauniques et floristiques observées, dont 39 espèces en situation précaire et 86 espèces d'intérêt :
  - 13 espèces d'amphibiens et de reptiles, dont 4 espèces en situation précaire;
  - 98 espèces d'oiseaux, dont 7 espèces en situation précaire;
  - 19 espèces de mammifères, dont 3 en situation précaire;
  - 360 espèces floristiques, dont 23 espèces en situation précaire.

### 4.2 Synthèse des connaissances biologiques 2005-2021

Voici un bilan des résultats des recherches d'informations biologiques, et des travaux d'inventaires et de caractérisation réalisés sur le territoire du CFMSB par l'équipe de NAQ et/ou ses partenaires depuis le début du projet, soit de 2005 à 2021 :

- Plus de 18280 ha de milieux naturels caractérisés et inventoriés :
  - 5105 ha caractérisés;
  - 70 ha d'inventaires floristiques effectués par NAQ;
  - 165 ha d'inventaires d'oiseaux effectués par NAQ;
  - 221 ha d'inventaires d'amphibiens et reptiles effectués par NAQ;
  - 4630 ha inventoriés par les botanistes;
  - 5856 ha inventoriés par les ornithologues;
  - 2429 ha inventoriés par les herpétologistes.
- Plus de 730 espèces fauniques et floristiques observées, dont 136 espèces en situation précaire :
  - 27 espèces d'amphibiens et de reptiles, dont 22 en situation précaire (statut au fédéral et/ou provincial);
  - 186 espèces d'oiseaux, dont 46 espèces en situation précaire (statut au fédéral et/ou provincial);
  - 41 espèces de mammifères, dont 9 espèces en situation précaire (statut au fédéral et/ou provincial);
  - 45 espèces de poissons, dont 11 espèces en situation précaire (statut au fédéral et/ou provincial);
  - 2 espèces d'arthropodes en situation précaire (statut au fédéral et/ou provincial) de répertoriées (aucun inventaire exhaustif);
  - 429 espèces floristiques, dont 46 espèces en situation précaire (statut au fédéral et/ou provincial).

- 4621 ha d'habitats fauniques cartographiés par le MELCCFP (aire de confinement du cerf de Virginie et habitat du rat musqué).

### 4.3 Synthèse des connaissances biologiques chez NAQ 2021-2024

Depuis la date du dernier rapport, soit 2021, NAQ a pu recenser plusieurs centaines d'espèces incluant :

- 98 espèces d'oiseaux dont :
  - 2 nouvelles espèces;
  - 7 espèces à statut.
- 13 espèces d'amphibiens et de reptiles dont :
  - 4 espèces à statut.
- 350 espèces végétales dont :
  - 58 nouvelles espèces;
  - 18 EVEC;
  - 23 espèces à statut.
- 19 espèces de mammifères dont :
  - 3 espèces à statut.

## CONCLUSION

Le projet de protection et de mise en valeur du CFMSB a démontré toute sa pertinence, depuis son démarrage en 2005. Les données recueillies lors des travaux de caractérisation et d'inventaire, et par la consultation des bases de données d'institutions gouvernementales et d'organismes collaborateurs ont mis en lumière la présence de plus de 125 espèces en situation précaire sur son territoire. Les données recueillies ont aussi permis d'avoir une meilleure idée de la diversité d'habitats présente dans la région.

Toutes les informations biologiques recueillies démontrent la grande richesse du territoire et nous permettent d'identifier les zones sensibles à protéger sur le territoire du CFMSB dont : les milieux humides, les écosystèmes forestiers exceptionnels et les habitats d'espèces fauniques et floristiques en situation précaire et d'intérêt.

L'étendue du territoire du CFMSB est considérable et chacun de ses secteurs présente des réalités et des enjeux particuliers. De ce fait, il importe de travailler de concert avec les organismes locaux et les municipalités afin de concilier les efforts pour la conservation des milieux naturels. Également, les actions d'intendance, de foresterie durable et d'amélioration de l'habitat permettent de protéger les milieux sensibles et de maintenir le couvert forestier du corridor.

## BIBLIOGRAPHIE

- Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). 2014. Lettre : Nouveau règlement sur l'agrile du frêne entrant en vigueur le 1er avril 2014. 4 pages.
- Agence forestière de la Montérégie. 2019. Caractérisation des pertes de superficies forestières de la Montérégie entre 2009 et 2017. 24 pages + annexes.
- Agence Parcs Canada. 2018. Plan Directeur : Lieu historique national du Canada du Canal-de-Chambly (Publication no R64-105/9-2018F-PDF)
- Agence Parcs Canada. 2024. Lieu historique national du Canal-de-Chambly.  
<https://parcs.canada.ca/lhn-nhs/qc/chambly>
- Agglomération de Longueuil. 2016. Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil. [https://cms.longueuil.quebec/sites/default/files/medias/2023-10/00\\_SAD\\_COMPLET%20CA2022-373\\_A%20JOUR.pdf](https://cms.longueuil.quebec/sites/default/files/medias/2023-10/00_SAD_COMPLET%20CA2022-373_A%20JOUR.pdf)
- Agglomération de Longueuil. 2005. Plan de conservation et de gestion des milieux naturels. Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil. Plan 22-6. Direction de l'aménagement et du développement du territoire.
- Ahossi, P., Cyr, A., Audet, G., Gravel, C., Saadouni, R., Lapointe, M.-C., 2024. Plan directeur de l'eau de la Zone Châteauguay. OBV SCABRIC : Sainte-Martine (Québec).
- Alliance Environnement (GDG) inc. 2004. Inventaire des milieux humides et des espèces menacées ou vulnérables sur le territoire de la municipalité de Longueuil. 34 pages.
- Angers, V.A., Bouthillier, L., Gendron, A. et Montpetit, T. 2008a. Plan de conservation de la rainette faux-grillon en Montérégie — Ville de Carignan. Centre d'information sur l'environnement de Longueuil et Équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest au Québec. 34 pages.
- Angers, V.A., Bouthillier, L., Gendron, A. et Montpetit, T. 2008b. Plan de conservation de la rainette faux-grillon en Montérégie — Ville de Brossard. Centre d'information sur l'environnement de Longueuil et Équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest au Québec. 36 pages.
- Angers, V.A., Bouthillier, L., Gendron, A. et Montpetit, T. 2008c. Plan de conservation de la rainette faux-grillon en Montérégie — Ville de La Prairie. Centre d'information sur l'environnement de Longueuil et Équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest au Québec. 39 pages.
- Angers, V.A., Bouthillier, L., Gendron, A. et Montpetit, T. 2008d. Plan de conservation de la rainette faux-grillon en Montérégie — Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. Centre d'information sur l'environnement de Longueuil et Équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest au Québec. 34 pages.

- Angers, V.A., Bouthillier, L., Gendron, A. et Montpetit, T. 2007. Plan de conservation de la rainette faux-grillon en Montérégie — Ville Longueuil, Arrondissement Le Vieux Longueuil. Centre d'information sur l'environnement de Longueuil et Équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest au Québec. 38 pages.
- Beaulieu, J., Dulude, P., Falardeau, I., Murray, S. et Villeneuve, C. 2013. Mise à jour de la cartographie détaillée des milieux humides pour le territoire de la Montérégie et le bassin versant de la rivière Yamaska. Rapport technique. Canards Illimités Canada (CIC) et du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Mars 2013. 33 pages + couches géoréférencées des milieux humides réalisées par photo-interprétation 3D de photos aériennes numériques 2009.
- Beaulieu, J., Daigle, G., Gervais, F., Murray, S. et Villeneuve, C. 2010. Rapport synthèse de la cartographie détaillée des milieux humides du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Canards Illimités – Québec et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec. 60 pages.
- Beier, P. 2018. A rule of thumb for widths of conservation corridors. Northern Arizona University. Conservation Biology, Vol.33.
- Bentrup, G. 2008. Zones tampons de conservation : lignes directrices pour l'aménagement de zones tampons, de corridors boisés et de trames vertes. Gen. Tech. Rep. SRS-109. Ashville, NC : U.S. Department of Agriculture, Forest Service, Southern Research Station. 115 pages.
- Bernier, P. — A., Rioux, S., Bouthillier, L. et Picard, I. 2008 a. Répartition et abondance des populations de tortues du bassin versant de la rivière l'Acadie : inventaire 2007. Club Consersol Vert Cher et MRNF. 36 pages.
- Bernier, P. A., Rioux, S. et Landry, J. P. 2008b. Répartition et utilisation de l'habitat par les tortues du bassin versant de la rivière l'Acadie — inventaire 2008. 75 pages. + 6 annexes.
- Bernier, P.-A. et Rioux, S. 2008c. Plan de conservation des testudinés de la rivière l'Acadie. Club Consersol Vert Cher. 69 pages.
- Buteau, P. Dignar, N. et Grondin, P., 1994. Système de classification des milieux humides du Québec. Direction de la recherche géologique, division des minéraux industriels. 25 pages.
- Canards Illimités Canada. 2006. Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région de la Montérégie, [en ligne]. 98 pages.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, novembre 2012. Extractions du système de données pour le territoire du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec. 29 pages.
- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Août 2008a. Extractions du système de données pour le territoire du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec. 62 pages.

- Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Juin 2008b. Extractions du système de données pour le territoire du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno. Ministère des Ressources naturelles et de la faune, Québec. 56 pages.
- Centre d'information sur l'Environnement de Longueuil (CIEL). 2009 à 2012. Données du suivi annuel des étangs de reproduction de la rainette faux-grillon de l'Ouest en Montérégie pour l'année 2009 à 2012. Centre d'information sur l'environnement de Longueuil.
- CIEL et Équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest au Québec. 2006. Plan de conservation de la rainette faux-grillon de l'Ouest en Montérégie — Ville de Boucherville, 48 pages + 2 annexes.
- Club ornithologique de Longueuil. 2009. Données de recensement d'oiseaux sur les propriétés de Nature-Action Québec dans le Boisé Du Tremblay à Boucherville le 30 mai 2009.
- Communauté métropolitaine de Montréal — CMM. 2022. Le Boisé Sabourin de Saint-Bruno intégré à la Trame verte et bleue [communiqué de presse]. <https://cmm.qc.ca/communiqués/le-boise-sabourin-de-saint-bruno-integre-a-la-trame-verte-et-bleue/>
- Communauté métropolitaine de Montréal — CMM. 2011. Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable. Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Décembre 2011. 184 pages.
- Communauté métropolitaine de Montréal — CMM. 2009. Bois et corridors forestiers métropolitains. Plan 705-120-01. Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés. 17 décembre 2008.
- Communauté métropolitaine de Montréal — CMM. 2003. Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal. 17 avril 2003. 22 pages + Annexes.
- Conférence régionale des élus (CRÉ) Montérégie Est. 2013. Les Montérégiennes : éléments du patrimoine du Québec. Diagnostic et identification des enjeux relatifs à la protection et à la mise en valeur des collines montérégiennes. 120 pages.
- COSEPAC. 2012. Résumé technique et données d'appui pour une évaluation d'urgence de la petite chauve-souris brune *Myotis lucifugus*. Réalisé par Graham Forbes, coprésident, Sous-comité des mammifères terrestres du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Février 2012. 27 pages.
- COSEPAC. 2014. Recherche des espèces sauvages avec un statut du COSEPAC. Consultation du site Internet en mars 2014. [http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct1/printresult\\_f.cfm](http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct1/printresult_f.cfm).
- COSEPAC. 2014. Recherche des espèces sauvages candidates du COSEPAC. Consultation du site Internet en mars 2014. [http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct3/index\\_f.cfm](http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct3/index_f.cfm).
- COSEPAC. 2014. Recherche des espèces sauvages candidates du COSEPAC. Consultation du site Internet en mars 2014. [http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct3/index\\_f.cfm](http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct3/index_f.cfm)

- Dicaire, A. 2006. Inventaires aériens du cerf de Virginie effectués en janvier 2006. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. [Communication personnelle].
- Dicaire, A. 2002. Plan de gestion du cerf de Virginie 2002-2008 Zone 8 — Nord. Gouvernement du Québec. Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, Laval et de la Montérégie. 19 pages.
- Équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon du Québec. 2025. Réserve naturelle du Boisé Du-Tremblay, Boucherville, Consultation du site Internet en janvier 2025 : <https://www.rainette.ca/parcours-decouverte/reserve-naturelle-du-boise-du-tremblay/>.
- Francoeur, A. 2010-2013. Communications personnelles et identification de spécimens échantillonnés. Myrmécologue et professeur émérite à l'Université du Québec à Chicoutimi.
- IPBES. 2019. Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. Brondizio, E.S., Settele, J., Diaz, S., Ngo, H.T. (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>.
- Garceau, S., Rioux, S., Letendre, M. et Chagnon, Y. 2007. Caractérisation du ruisseau Richer et de ses tributaires en fonction de la communauté ichtyologique (août 2006). Étude réalisée pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune de l'Estrie, de Montréal et de la Montérégie, Longueuil — Rapport technique 16-31, vi +28 pages.
- GéoMont. 2022. Évaluation des pertes et gains de superficies forestières en Montérégie entre 2017 et 2020 — Rapport final. Projet No 33002. 51 pages.
- GéoMont. 2008. Cartographie de base des milieux humides de la Montérégie. Rapport synthèse. Julien Belvisi (GéoMont) avec la collaboration de Jason Beaulieu (Canards Illimités Canada). 28 pages.
- GéoMont. 2005. Portrait des pertes de superficies forestières de la Montérégie 1999-2004. Cédérom.
- Gonzalez, A. et al. 2014. Projet Connexion Montérégie : Biodiversité, connectivité et services écologiques en Montérégie. Université McGill. Site Internet : [www.connexionmonteregie.com](http://www.connexionmonteregie.com) [consulté le 13 février 2014].
- Gonzalez, A. et al. 2013. Projet Connexion Montérégie — Obtention des couches SIG des milieux naturels de la Montérégie étudiés en fonction de leurs rôles au niveau de la connectivité et la qualité des habitats. Université McGill.
- Gouvernement du Québec 2012a. Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats c. E-12,01, r. 3. Site Internet des Publications du Québec. À jour au 1er mars 2012. [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/E\\_12\\_01/E12\\_01R3.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/E_12_01/E12_01R3.HTM)

Gouvernement du Québec 2012b. Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats c. E-12,01, r. 2. Site Internet des Publications du Québec. À jour au 1er mars 2012. [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/E\\_12\\_01/E12\\_01R2.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/E_12_01/E12_01R2.HTM)

Gouvernement du Québec 2012c. Arrêté ministériel concernant la publication d'une liste d'espèces de la flore vasculaire menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées et concernant la publication d'une liste des espèces de la faune menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées. c. E-12,01, r. 4. Site Internet des Publications du Québec. À jour au 1er mars 2012. [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/E\\_12\\_01/E12\\_01R4.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/E_12_01/E12_01R4.HTM)

Gouvernement du Québec. 2024. À propos des espèces exotiques envahissantes. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/gestion-faune-habitats-fauniques/gestion-especes-exotiques-envahissantes/propos-especes>

Groupe Conseil UDA inc. 2005. Caractérisation générale des boisés agricoles et urbains. Volume 2 : Fiches de caractérisation. Pour la Ville de Longueuil, Direction de l'aménagement et du développement du territoire.

Groupe S.M. International Inc. 2012. Élaboration du plan directeur de conservation et de protection des milieux naturels de la ville de Carignan. PowerPoint de 42 diapositives, disponible en ligne : <http://villedecarignan.org/upload/villedecarignan/editor/asset/Urbanisme/Presentation%20Carignan%2017%20octobre%202012%5B1%5D.pdf>

Huot, M. 2006. Plan de gestion du cerf de Virginie, 2002-2008. Bilan de la mi-plan. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction du développement de la Faune, Québec. 50 pages.

Labonté, D. 2011. Communications personnelles en lien avec des observations fauniques et floristiques du Bois du Fer-à-Cheval.

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. RLRQ, c. A -18. 1. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/a-18.1>

Loi sur les espèces en péril. L.C. 2002, ch. 29. Annexe 1 : Liste des espèces en péril. <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/S-15.3/page-10.html#docCont>

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF). 2012 a. Le système d'information écoforestière — Les peuplements forestiers. Consultation du site Internet le 21 mars 2012. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-cartes-sief-peuplements.jsp>

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF). 2012 b. Communications personnelles auprès d'Éric Jaccard, responsable de la grande faune — Estrie et Montérégie, Direction de l'expertise-Faune-Forêt-Mines-Territoire de l'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF). 2011. Transmission des couches cartographiques des écosystèmes forestiers exceptionnels à l'intérieur du territoire du projet du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno. Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF). 2010. Le plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 2010-2017 — Résumé. Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats Septembre 2010. 7 pages.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF). 2007. Espèces de poissons présentes dans le Grand Ruisseau dans les municipalités de Saint-Amable, Sainte-Julie, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Marc-sur-Richelieu. Extraction de données d'ichtyofaune. Direction de l'aménagement de la faune de la Montérégie.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF). 2005 a. Cartographie des habitats fauniques identifiés en Montérégie. En format shapefiles.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF). 2005 b. Atlas des observations d'espèces de micromammifères et de chiroptères au Québec. Recueil de données provenant de plusieurs organismes partenaires et participants. Consulté le 15 avril 2009.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF). 2003. Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec : cadre d'intervention en forêt privée. Bibliothèque nationale du Québec, 2003. 11 pages.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec (MDDEP). 2008. Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Note explicative sur la ligne naturelle des hautes eaux : la méthode botanique experte. 8 pages + annexes. Disponible en ligne : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/rives/note-explic.pdf>
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). 2014. Communications personnelles auprès d'Éric Jaccard, responsable de la grande faune — Estrie et Montérégie, Direction de l'expertise-Faune-Forêt-Mines-Territoire de l'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Laurentides-Lanaudière.
- MRC Marguerite-D'Youville. 2020. Plan 5 Grandes affectations du territoire Schéma d'aménagement révisé de la MRC Marguerite-D'Youville. SAD-162\_2017-01.
- MRC de La Vallée-du-Richelieu. 2019. Synthèse des grandes affectations du territoire. Annexe F du Schéma d'aménagement révisé. 12 mars 2019.
- MRC Roussillon. 2017. Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Roussillon. Entré en vigueur le 19 décembre 2017.
- Nature-Action Québec. 2021. Plan de gestion des milieux naturels de conservation prioritaire de la ville de Carignan. Disponible en ligne : [https://www.carignan.quebec/wp-content/uploads/2021/10/Plan-de-gestion-des-MN1\\_VF.pdf](https://www.carignan.quebec/wp-content/uploads/2021/10/Plan-de-gestion-des-MN1_VF.pdf)

- North American Classification Committee. 2011 7e édition de la liste des oiseaux de l'Amérique du Nord et sa 52e mise à jour (Check-list of North American Birds, 7th edition, 52nd supplement) produite par le North American Classification Committee de l'American Ornithologists' Union. Cette liste est disponible en ligne : <http://www.aou.org/checklist/north/>. Consultée le 8 septembre 2011.
- Parc national du Mont-Saint-Bruno. 2005. Statut et abondance relative de l'avifaune du parc national du Mont-Saint-Bruno et de sa région avoisinante. Préparé par Pierre Wery, garde-parc patrouilleur, service de la conservation et de l'éducation. Saint-Bruno-de-Montarville, Québec. 27 pages.
- Parc national du Mont-Saint-Bruno. 2008. Suivi des oiseaux nicheurs à l'intérieur du parc national du Mont-Saint-Bruno dans le cadre du programme de suivi de l'intégrité écologique du Service de la conservation et de l'éducation du parc.
- Péloquin, D. 2005. Communication personnelle. Secrétaire et responsable, Secrétariat de mise en valeur des espaces bleus et verts, Communauté métropolitaine de Montréal, Montréal.
- Petitclerc, P. 2013. Communication personnelle.
- Picard, I. 2015. Portrait détaillé de la rainette faux-grillon en Montérégie en 2014 : 10 ans plus tard. Rapport présenté à Ciel et Terre, Longueuil, Québec. 92 pages + 8 annexes.
- Picard, I. et Desroches, J. — F. 2005. Classification des sites de rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*) en Montérégie par priorité de conservation. En collaboration avec le Centre d'information sur l'environnement de Longueuil (CIEL). Longueuil, Québec. 21 pages.
- Picard, I. et Desroches, J. — F. 2004. Situation de la rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*) en Montérégie-Inventaire printanier 2004. En collaboration avec le Centre d'information sur l'environnement de Longueuil (CIEL). Longueuil, Québec. 50 pages.
- Regroupement QuébecOiseaux, 2009. Obtention de la banque de données SOS-POP pour le territoire du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno.
- Rodrigue, D. 2006 à 2012. Communication personnelle. Biologiste, parc national du Mont-Saint-Bruno, Saint-Bruno-de-Montarville.
- Service canadien des forêts. 2011. Points saillants sur la science. Comment l'agrile du frêne compromet-il le rôle des forêts dominées par le frêne ? Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts, Administration centrale, Ottawa. 2 pages.
- Société de la Faune et des Parcs du Québec. 2003. Plan de conservation et de mise en valeur — Projet de parc régional de la rivière Saint-Jacques et du bois Brossard/La Prairie et de celui de la Commune à La Prairie – Volet faune. Direction de l'aménagement de la faune de Montréal, de Laval et de la Montérégie, Longueuil. Préparé par Kim Marineau, consultante en écologie et botanique. 29 pages.

- Société de la faune et des parcs du Québec. 2000. Plan directeur provisoire — Parc du Mont-Saint-Bruno. Gouvernement du Québec. Direction de la planification et du développement des parcs québécois. Septembre 2000. 47 pages.
- Trottier-Picard, A. et Bouthillier, L. 2021. Plan de conservation de la rainette faux-grillon, métapopulations du boisé Du Tremblay, secteur Boucherville, et de Boucherville — 2<sup>e</sup> édition. Produit pour l'Équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest du Québec, 31 p. et annexes.
- Vigile Verte. 2010 à 2012. Communications personnelles en lien avec des inventaires biologiques et la conservation de sites prioritaires.
- Villeneuve, N. 2008. Communications personnelles et transmissions des shapefiles des EFE validés et potentiels à l'intérieur du Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno. Ingénieur forestier, Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels, ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. Québec.
- Ville de Carignan. 2023. L'inauguration du sentier boisé de l'île aux Lièvres offre un nouveau paradis naturel à Carignan. <https://www.carignan.quebec/inauguration-du-sentier-boise-de-lile-aux-lievres-offre-un-nouveau-paradis-naturel-a-carignan/>
- Ville de Carignan. 2025. Pointe nord de l'île aux Lièvres. [https://www.carignan.quebec/loisirs-et-culture/installations-recreatives/pointe-nord-de-lile-aux-lievres/#:~:text=La%20pointe%20nord%20de%20l,%C3%A9cosyst%C3%A8me%20forestier%20exceptionnel%20\(EFE\).](https://www.carignan.quebec/loisirs-et-culture/installations-recreatives/pointe-nord-de-lile-aux-lievres/#:~:text=La%20pointe%20nord%20de%20l,%C3%A9cosyst%C3%A8me%20forestier%20exceptionnel%20(EFE).)
- Ville de Longueuil. 2002. Caractérisation et aménagement multiressources de trois boisés identifiés d'intérêt au schéma d'aménagement. Projet Continuum ville-campagne de la MRC Champlain/Nouvelle Ville de Longueuil. 117 pages.
- Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. 2011. Plan de conservation des milieux naturels. Préparé par la direction du développement urbain. 21 mars 2011. 22 pages.
- Ville de Saint-Bruno-de-Montarville. 2017. Plan de zonage. Annexe A du règlement de zonage URB-2017.
- White, Haber, Keddy, 1993. Plantes envahissantes des habitats naturels du Canada. Service canadien de la faune. Environnement Canada. 136 pages.